



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Enjeux de santé-environnement

Question écrite n° 9992

### Texte de la question

Mme Anne-Cécile Violland interroge Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur les conclusions récemment publiées de l'étude PestiRiv, conduite conjointement par l'Anses et Santé publique France. Cette étude, menée dans des zones viticoles et non viticoles, met en évidence l'exposition de la population aux pesticides, y compris au sein des foyers et confirme l'existence de transferts de ces substances de l'extérieur vers l'intérieur des habitations. Ces résultats soulignent une nouvelle fois l'importance et la complexité des liens entre environnement, santé humaine et santé animale, au cœur de la démarche dite d'« une seule santé ». Les enjeux de santé environnementale apparaissent de manière de plus en plus pressants dans différents domaines : qualité de l'air, de l'eau, des sols, exposition aux perturbateurs endocriniens, pollution sonore et lumineuse, ou encore impact des changements climatiques sur la santé publique. Cette multiplicité d'enjeux appelle une réponse coordonnée, lisible et ambitieuse de l'État. En conséquence, elle lui demande comment le Gouvernement entend tirer les enseignements de l'étude PestiRiv et renforcer les actions de prévention vis-à-vis de l'exposition aux pesticides et quelles mesures transversales il compte mettre en œuvre pour répondre à l'ensemble des problématiques de santé environnementale. Elle lui demande enfin si une stratégie renforcée et mieux dotée en moyens, inscrite dans une vision systémique de la santé publique et de l'environnement, est envisagée afin de répondre à ces défis dans le cadre de la politique nationale intégrée de santé environnement et de la démarche « une seule santé ».

### Texte de la réponse

L'étude PestiRiv a permis pour la première fois d'évaluer l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de vignes, ouvrant la voie à l'identification de leviers d'actions pour réduire les expositions. La protection des riverains de zones d'épandage de pesticides est une priorité majeure des pouvoirs publics qui agissent pour encadrer l'usage de ces substances et limiter les risques. A travers la Stratégie Ecophyto 2030, l'Etat agit afin de réduire de 50 % l'usage et les risques des produits phytopharmaceutiques d'ici 2030, en renforçant la prévention, la formation, le conseil aux agriculteurs et la recherche d'alternatives. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans cette approche systémique « une seule santé » par l'accompagnement financé des filières agricoles vers des alternatives aux pesticides de synthèse et la mise en œuvre du plan d'anticipation du potentiel retrait européen de substances actives et de développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA). Ce sont ainsi 146 millions d'euros qui ont été engagés en 2024 dans la mise en place des plans d'action filière. Par ailleurs, le Gouvernement reste pleinement mobilisé sur les enjeux de santé environnementale. Sous l'égide du 4ème Plan national santé environnement (PNSE4), les différents plans thématiques de santé environnementale permettent la mise en œuvre d'actions adaptées aux enjeux thématiques. A titre d'exemple, un nouveau plan sur les perturbateurs endocriniens devrait prochainement être publié. Poursuivant la dynamique impulsée par le PNSE4, l'annonce du Président de la République lors de la journée internationale « une seule santé » du 3 novembre 2025, d'organiser un sommet One health international le 7 avril 2026 à Lyon, réaffirme l'engagement français en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-Cécile Violland](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (5<sup>e</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9992

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, santé, solidarités et familles

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 septembre 2025](#), page 8346

**Réponse publiée au JO le :** [2 juin 2026](#), page 4960